

CENTRE D'INFORMATION SUR LA PREVENTION (CIP)

CONTEXTE

Le CIP Côte-d'Or a été créé en avril 2004, à l'initiative :

- Des Tribunaux de Commerce de Dijon et Beaune
- De l'Ordre des Experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté
- De la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon
- De l'Ordre des Avocats de Dijon

ROLE DU CIP

Le CIP a pour objectif de venir en aide aux chefs d'entreprises en difficulté. Cet espace d'accueil et d'orientation est doté d'une triple vocation :

- Aider le dirigeant à apprécier l'état exact de son entreprise, la nature et le niveau de ses difficultés, de manière à anticiper les risques juridiques et financiers.
- Orienter le dirigeant sur les dispositifs de prévention et de traitement des difficultés des entreprises.
- Informer le dirigeant sur les procédures amiables trop souvent méconnues, sachant que la détection et le traitement précoce des difficultés augmentent très fortement les chances de redressement par rapport à une procédure judiciaire.

Le CIP ne joue en aucun cas un rôle de conseil de manière à ne pas empiéter sur les activités des professionnels libéraux.

FONCTIONNEMENT

Chaque 1er jeudi du mois de 14h30 à 17h30, des entretiens de prévention gratuits, privés et confidentiels, organisés avec des spécialistes de la prévention (magistrats honoraires, avocats, experts-comptables...), sont proposés aux dirigeants. Ces entretiens se déroulent sur rendez-vous dans les locaux de la CCI Côte-d'Or.

BILAN

En 7 ans de fonctionnement, 137 dossiers ont été traités par le CIP en Côte-d'Or.

CONTACT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
BP 17440 - 21074 Dijon cedex

Dominique GARNIER • tél 03 80 65 91 12 • fax 03 80 65 37 09 • e.mail : dominique.garnier@cci21.fr

Site : www.cci21.fr